

## VILLE DE LA LONDE LES MAURES

### COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 18 DECEMBRE 2009 EN SALLE DU CONSEIL A 17h, SOUS LA PRESIDENCE De Monsieur François de CANSON, MAIRE.

Date de la convocation : Le 11 décembre 2009

**ETAIENT PRESENTS :** Monsieur François de CANSON, *MAIRE* - Madame Nicole SCHATZKINE, *1° Adjointe* - Monsieur Gérard AUBERT, *2° Adjoint* - Madame Laurence MORGUE, *3° Adjointe* - Mademoiselle Cécile AUGÉ, *5° Adjointe* - Monsieur Bernard MARTINEZ, *6° Adjoint* - Madame Catherine BASCHIERI, *7° Adjointe* - Monsieur Serge PORTAL, *8° Adjoint* - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - *Conseillers Municipaux Délégués* - Monsieur Alain CASTEL - Monsieur Bernard ROSSI - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO, *Conseillers Municipaux*.

#### **POUVOIRS :**

Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, *4° Adjoint* à Madame Nicole SCHATZKINE, *1° Adjointe*.

Monsieur Patrick THERET, *Conseiller Municipal Délégué* à Monsieur Bernard MARTINEZ, *6° Adjoint*.

Madame Sandrine MARTINAT, *Conseillère Municipale Déléguée* à Monsieur Serge PORTAL, *8° Adjoint*.

Madame Béatrice CALIZZANO, *Conseillère Municipale* à Monsieur Alain CASTEL, *Conseiller Municipal*.

Madame Mireille ARNAUD, *Conseillère Municipale* à Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO, *Conseiller Municipal*.

Mademoiselle Karen SIMPOIS, *Conseillère Municipale* à Monsieur Bernard ROSSI, *Conseiller Municipal*.

#### **ABSENT :**

Monsieur Philippe ABRAN, *Conseiller Municipal*.

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part :
29	29	22 + 6 P

Mademoiselle Cécile AUGÉ, *5<sup>ème</sup> Adjointe*, est désignée à l'unanimité (22 + 6 P voix pour) comme secrétaire de séance.

APRES AVOIR procédé à l'appel nominal des conseillers municipaux et constaté le quorum,

MONSIEUR LE MAIRE, déclare la séance ouverte :

## **ADOPTION DU PROCES VERBAL PRECEDENT**

le PROCES VERBAL est déclaré ADOPTE A L'UNANIMITE :

**POUR : (22 + 6P)**

Monsieur François de CANSON, MAIRE - Madame Nicole SCHATZKINE (+ 1 P), 1° Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ (+ 1 P), 6° Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL (+ 1 P), 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - *Conseillers Municipaux Délégués* - Monsieur Alain CASTEL (+ 1 P) - Monsieur Bernard ROSSI (+ 1 P) - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+ 1 P), *Conseillers Municipaux*.

## **MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée Communale de délibérer en outre sur deux questions diverses supplémentaires :

- Cession des logements sociaux des Bormettes – modification.
- Avis du Conseil Municipal sur l'enquête publique portant demande d'autorisation d'exploitation d'une plate forme de pré-tri et de transit de déchets – demande présentée par la société Gabriel Recyclage.

**VOTE : A L'UNANIMITE**

**POUR : (22 + 6P)**

Monsieur François de CANSON, MAIRE - Madame Nicole SCHATZKINE (+ 1 P), 1° Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ (+ 1 P), 6° Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL (+ 1 P), 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - *Conseillers Municipaux Délégués* - Monsieur Alain CASTEL (+ 1 P) - Monsieur Bernard ROSSI (+ 1 P) - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+ 1 P), *Conseillers Municipaux*.

### **Déclaration de Monsieur Bernard ROSSI pour les Elus d'Ensemble pour la Londe :**

*Monsieur le Maire*

*Quelle idée saugrenue et quel manque de vue d'ensemble d'attaquer à la fois l'axe nord-sud et l'axe est-ouest de la ville , asphyxiant ainsi l'économie locale au moment des fêtes et prenant en otage tous les londais au mépris de la moindre concertation en bravant la sécurité de tous !*

*Vous êtes le garant et le gestionnaire de la voirie, à ce titre vous pouviez et vous deviez demander au syndicat de l'Est ainsi qu'au Conseil Général de décaler leur travaux, car c'est bien vous qui donnez les autorisations de voirie !*

*Non, vous vous êtes contentés de faire poser quelques maigres panneaux, rendant la ville impraticable et incompréhensible mais surtout dangereuse par votre imprévision.*

*De plus, les chantiers avenue De gaulle sont restés sans surveillance, (l'entreprise venait quand elle le voulait ) et sans barrières rigides protégeant les piétons ,*

*Je ne reviendrai pas sur le démolissage des pavés, faisant ressembler cette avenue aujourd'hui aux abords d'une nationale. Ce ne serait qu'une histoire de goût, ce ne serait pas grave mais cela frise la gabegie et le gaspillage d'une municipalité qui détruit systématiquement ce que l'ancienne avait entrepris.*

*Les londais ne comprennent pas cet acharnement, surtout quand ils payent la facture !*

*Plus incompréhensible et dangereux : Les milliers de mètres cubes de terre disposés sur les berges du Pansard à hauteur du Casino comblent la risberme. En cas de crue, ce sont les maisons en aval qui risquent d'être inondées.*

*Permettez-moi au nom d'Ensemble pour la Londe mais aussi de l'ensemble de la population, de ne pas vous féliciter au sujet de la gestion plus qu'approximative des travaux entrepris ces derniers temps sur notre commune.*

### **Déclaration de Monsieur Gérard AUBERT :**

Bonjour,

*Je vous prévenais lors d'un des derniers conseils municipaux et vous l'avez constaté, la circulation a été très perturbée au cours des derniers mois.*

*Nous ne pouvions pas rater l'aubaine présentée par l'application du plan de relance mis en place par le gouvernement au travers du fond de compensation de la TVA.*

*Cette pratique permet aux collectivités de récupérer la TVA et donc de faire une économie importante.*

*Seule condition, que les travaux soient terminés au 31 décembre 2009.*

*Ce plan a été initialisé en début d'année 2009. Il fallait donc prendre les décisions politiques, effectuer le montage des dossiers, réaliser les appels d'offre, les approvisionnements des matériaux et enfin réaliser les travaux.*

*Je tiens à remercier tous les personnels municipaux qui nous ont permis de réaliser ces travaux dans le temps imparti. Ils n'ont pas ménagé leur ardeur, je citerai particulièrement Monsieur Artous et Madame Mannestater pour la partie administrative, Messieurs Rimbert et Gastone pour la partie technique et le suivi des travaux.*

*Aujourd'hui quelques finitions restent à réaliser mais l'ensemble de la voirie est exploitable.*

*Grâce à un partenariat très fort avec le Conseil Général du Var d'importants travaux ont pu être réalisés avenue de Gaulle et au pont de la coopérative.*

*Contrairement à ce que certains prétendent, les pavés sont au CTM, ils sont l'objet d'une transaction financière avec une entreprise londaise qui les enlèvera dans les prochains jours.*

*Concernant les travaux du rond point de la Poste qui ont pour objet de faciliter l'évacuation des eaux pluviales du centre ville et de l'avenue du 8 mai nous avons obtenu une aide très conséquente du Syndicat de l'Est, grâce notamment au Maire qui en est l'un des vice-présidents.*

*Évidemment, le Conseil Général et ce syndicat souhaitaient bénéficier du FCTVA. Ceci explique la simultanéité des travaux et les perturbations induites.*

*Le total des aides obtenues pour ces opérations s'élève à 1 006 000 €*

*Je souhaite préciser que la municipalité précédente avait fait le choix d'un revêtement pavé dans l'avenue de Gaulle avec un rehaussement de la chaussée.*

*Ces choix ont eu pour conséquence d'augmenter la fréquence et l'importance des inondations dans cette avenue. Par ailleurs, du fait de l'irrégularité des surfaces pavées, les chutes y ont été fréquentes. Ce phénomène est d'ailleurs aggravé rue Foch du fait de l'utilisation de carreaux très glissants.*

*Nous avons fait le choix de réparer ces erreurs. Bien nous en a pris puisque lors des travaux nous avons trouvé deux avaloirs non reliés au réseau, ils étaient tout simplement factices !*

*Pire encore, une conduite de diamètre 800 avait bien été positionnée avenue de Gaulle lors de sa rénovation, malheureusement elle était raccordée en siphon sur un diamètre 500. Rien de pire pour ralentir la vitesse d'écoulement et pour favoriser les inondations. Ces surprises ont augmenté le coût des travaux de 70000 €.*

*L'ancien adjoint aux travaux siège aujourd'hui dans l'opposition, je me devais de l'informer de ces anomalies dont il porte la responsabilité.*

*Ces erreurs de débutant ont forcément un impact sur les finances communales, nous avons dû refaire des travaux qui avaient coûtés à l'époque plus de 500 000€.*

*Je terminerai en précisant que les terres stockées au Pin de la commune et qui ont été transportées gratuitement par l'entreprise ayant effectué les travaux au rond point de La Poste sont destinées à la remise en état du chemin conduisant au réservoir d'eau des Bormettes. Ces travaux seront réalisés en régie par le CTM à moindre coût.*

**OBJET : COMMUNAUTE DE COMMUNES BORMES/CUERS/LA LONDE ET  
PIERREFEU : DETERMINATION DES COMPETENCES.**

**Monsieur le Maire, rappelle** que par délibérations concordantes, les Conseils Municipaux des communes de Bormes, Cuers, La Londe et Pierrefeu se sont prononcés favorablement pour la création d'une Communauté de Communes.

Les élus de Bormes, Cuers, La Londe et Pierrefeu ont estimé en effet nécessaire de se réunir au sein d'un espace de solidarité permettant l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace.

Les délibérations des quatre Conseils Municipaux ont été transmises à Monsieur le Préfet du Var a qui revient la décision d'arrêter le périmètre de la Communauté de Commune après consultation de la Commission Intercommunale de Coopération Intercommunale (CDCI).

**Monsieur le Maire précise** que la consultation de la CDCI pourrait intervenir au début de l'année 2010 permettant ainsi au représentant de l'État de se prononcer sur la création du nouvel espace communautaire et d'en déterminer le périmètre.

**Monsieur le Maire propose** au Conseil Municipal de dessiner les premières compétences de la future Communauté de Communes ceci afin de permettre une bonne lisibilité du projet.

Ces compétences prévues aux articles L 5214-16 et L 5214-23-1 du Code Général des Collectivités Territoriales se répartissent en compétences obligatoires et en compétences optionnelles, toutes devront être transférées dans la limite de l'intérêt communautaire a définir ultérieurement par les Conseils Municipaux.

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE, ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5214-16 et L 5214-23-1,
- **VU** la Loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République modifiée par la Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale et la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
- **VU** les délibérations des Conseils Municipaux des Villes de Bormes (12 octobre 2009), Cuers (26 novembre 2009), la Londe (23 octobre 2009) et Pierrefeu (12 novembre 2009) transmises à Monsieur le Préfet du Var,
- **CONSIDERANT** la nécessité, dans un souci de bonne lisibilité du projet, de dessiner les premières compétences de la future Communauté de Communes,
- **DÉCIDE** de lister ainsi que suit les compétences de la future Communauté de Communes réunissant Bormes, Cuers, La Londe et Pierrefeu :

**Compétences obligatoires :**

- Actions de développement économique : création, entretien et gestion de zones d'activité industrielle commerciale, tertiaire, artisanale, touristique d'intérêt communautaire.
- Aménagement de l'espace communautaire :  
(Schéma de cohérence territoriale).

**Compétences optionnelles :**

- Élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés.
- Politique du logement social.
  
- **DIT** que la future Communauté de Communes exerçant quatre compétences, deux obligatoires et deux optionnelles, pourra, si elle opte pour le régime de la taxe professionnelle unique, bénéficier de la DGF bonifiée en application de l'article L 5214-23-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- **AUTORISE** Monsieur le MAIRE à signer toutes pièces relatives à cette question.

**VOTE : A LA MAJORITÉ**

**POUR : (19 + 3P)**

**Monsieur François de CANSON, MAIRE - Madame Nicole SCHATZKINE (+ 1 P), 1° Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Mademoiselle**

Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ (+ 1 P), 6° Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL (+ 1 P), 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - *Conseillers Municipaux Délégués.*

**CONTRE : (3 + 3P)**

Monsieur Alain CASTEL (+ 1 P) - Monsieur Bernard ROSSI (+ 1 P) - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+ 1 P), *Conseillers Municipaux.*

Alain CASTEL : Je voudrais apporter une explication à notre vote. Comme vous le savez, nous étions favorables voici quelques années à la création d'une intercommunalité avec nos communes limitrophes dont la commune de Hyères. Pour les raisons que vous connaissez et du fait de la création de TPM ce projet n'a pu aboutir. Aujourd'hui vous nous proposez une intercommunalité de circonstance dont tout le monde sait qu'elle n' aura aucune pérennité, le préfet préparant déjà avec de la colle et des ciseaux, notre rattachement à TPM. Ceci vous permettra simplement de dire que vous avez respecté votre engagement.

<p style="text-align: center;"><b>OBJET : CONVENTION DE GESTION D'UN TERRAIN DU CONSERVATOIRE DE L'ESPACE LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES – AUTORISATION DE SIGNATURE.</b></p>
--

Par convention établie en août 1996, le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres a confié à Madame Sylvie BOUISSON, l'exploitation de parcelles de terrain à usage horticole, d'une superficie d'environ 9 hectares, situées Domaine du bastidon à La Londe les Maures.

Ce contrat, d'une durée de 12 ans prenant effet au 1<sup>er</sup> juillet 1996, prévoyait le versement de l'indemnité payée par l'exploitante, au bénéfice de la Commune ; celle-ci étant chargée, par ailleurs, de la gestion du site.

Il convient de procéder à la conclusion d'une nouvelle convention, qui serait désormais tripartite (Le Conservatoire, la Commune et l'exploitante, Madame BOUISSON).

Dans ces conditions, il est demandé à l'Assemblée Communale de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention, dont la date de prise d'effet est fixée au 1<sup>er</sup> juillet 2009.

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE, ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VOTE : A L'UNANIMITÉ**

**POUR : (22 + 6P)**

Monsieur François de CANSON, MAIRE - Madame Nicole SCHATZKINE (+ 1 P), 1° Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ (+ 1 P), 6° Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL (+ 1 P), 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - *Conseillers Municipaux Délégués -*

Monsieur Alain CASTEL (+ 1 P) - Monsieur Bernard ROSSI (+ 1 P) - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+ 1 P), *Conseillers Municipaux.*

- **ACCEPTE** la proposition indiquée ci-dessus et en conséquence,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à revêtir de sa signature la convention d'usage agricole sur le domaine public du Conservatoire du Littoral, établie entre le Conservatoire, la Commune, et Madame Sylvie BUISSON, horticultrice.

**OBJET : CONCOURS DES ILLUMINATIONS DE NOËL 2009 : ATTRIBUTION DE LOTS.**

**Mademoiselle Cécile AUGÉ expose :**

La Commune a décidé l'organisation d'un concours des illuminations de Noël 2009 avec l'attribution de lots, sous forme de bons d'achats à la Jardinerie REY, RN 98 à La Londe, aux gagnants.

Soit un total de bons d'achats de **550,00 € (cinq cent cinquante euros)**.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **AUTORISE** le règlement d'une somme de **550,00 € (cinq cent cinquante euros)** à la Jardinerie REY correspondant au montant des prix distribués par la Commune et l'attribution de ces bons aux lauréats.

**VOTE : A L'UNANIMITÉ**

**POUR : (22 + 6P)**

Monsieur François de CANSON, *MAIRE* - Madame Nicole SCHATZKINE (+ 1 P), *1° Adjointe* - Monsieur Gérard AUBERT, *2° Adjoint* - Madame Laurence MORGUE, *3° Adjointe* - Mademoiselle Cécile AUGÉ, *5° Adjointe* - Monsieur Bernard MARTINEZ (+ 1 P), *6° Adjoint* - Madame Catherine BASCHIERI, *7° Adjointe* - Monsieur Serge PORTAL (+ 1 P), *8° Adjoint* - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - *Conseillers Municipaux Délégués* - Monsieur Alain CASTEL (+ 1 P) - Monsieur Bernard ROSSI (+ 1 P) - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+ 1 P), *Conseillers Municipaux*.

**OBJET : ORGANISATION DU 2<sup>ÈME</sup> PRIX DE PEINTURE DE LA VILLE DE LA LONDE LES MAURES**

**Madame Marie-Pierre SPARACCA** expose que La Ville de La Londe les Maures envisage d'organiser, du 16 février au 28 février 2010 un concours de peinture, doté par la commune de divers prix récompensant les lauréats.

A l'occasion de la deuxième édition de cette manifestation, il est proposé de déterminer le niveau des dotations versées par la Commune selon le détail suivant :

- **Prix de la ville** : - 1<sup>er</sup> prix : 200.00 euros
- 2<sup>me</sup> prix : 100.00 euros
- 3<sup>ème</sup> prix : 50.00 euros
  
- **Prix du Public** : - 1<sup>er</sup> prix : 200.00 euros
- 2<sup>me</sup> prix : 100.00 euros
- 3<sup>ème</sup> prix : 50.00 euros

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**VOTE : A L'UNANIMITÉ**

**POUR : (22 + 6P)**

Monsieur François de CANSON, *MAIRE* - Madame Nicole SCHATZKINE (+ 1 P), *1° Adjointe* - Monsieur Gérard AUBERT, *2° Adjoint* - Madame Laurence MORGUE, *3° Adjointe* - Mademoiselle Cécile AUGÉ, *5° Adjointe* - Monsieur Bernard MARTINEZ (+ 1 P), *6° Adjoint* - Madame Catherine BASCHIERI, *7° Adjointe* - Monsieur Serge PORTAL (+ 1 P), *8° Adjoint* - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - *Conseillers Municipaux Délégués* -

Monsieur Alain CASTEL (+ 1 P) - Monsieur Bernard ROSSI (+ 1 P) - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+ 1 P), *Conseillers Municipaux*.

**DECIDE** d'accorder aux lauréats 2010 du prix de peinture de la ville, les récompenses indiquées ci-dessus,

**OBJET : TARIFICATION DU PREMIER MARCHÉ HEBDOMADAIRE DE L'ANNEE ET  
TARIFICATION DU MARCHÉ DE NOËL ITALIEN.**

*Madame SUZANNE BONNET*, Conseillère Municipale Déléguée, propose à l'assemblée communale d'accorder la gratuité pour les deux marchés suivant :

- marché de Noël Italien **les 12 et 13 décembre 2009**
- 1er marché hebdomadaire dimanche matin de l'année 2010 :  
**le dimanche 03 janvier 2010**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE, ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- **ACCORDE** la gratuité aux commerçants du marché Italien, **les 12 et 13 décembre 2009.**
- **ACCORDE** la gratuité aux commerçants du marché hebdomadaire,  
**le dimanche 03 janvier 2010.**

*Madame Suzanne BONNET fait part du succès rencontré par la manifestation « Marché Italien ».*

**VOTE : A L'UNANIMITÉ**

**POUR : (22 + 6P)**

Monsieur François de CANSON, *MAIRE* - Madame Nicole SCHATZKINE (+ 1 P), *1° Adjointe* - Monsieur Gérard AUBERT, *2° Adjoint* - Madame Laurence MORGUE, *3° Adjointe* - Mademoiselle Cécile AUGÉ, *5° Adjointe* - Monsieur Bernard MARTINEZ (+ 1 P), *6° Adjoint* - Madame Catherine BASCHIERI, *7° Adjointe* - Monsieur Serge PORTAL (+ 1 P), *8° Adjoint* - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - *Conseillers Municipaux Délégués* - Monsieur Alain CASTEL (+ 1 P) - Monsieur Bernard ROSSI (+ 1 P) - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+ 1 P), *Conseillers Municipaux*.

**OBJET : SIVAAD - MARCHÉS DE FOURNITURES COURANTES :  
AUTORISATION DE SIGNATURE.**

*Madame Nicole SCHATZKINE* donne lecture de la liste des marchés de fournitures courantes passés par le Groupement de Commande des Collectivités territoriales du var (SIVAAD).

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé de MADAME NICOLE SCHATZKINE,

**ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**VOTE : A L'UNANIMITÉ**

**POUR : (22 + 6P)**

Monsieur François de CANSON, *MAIRE* - Madame Nicole SCHATZKINE (+ 1 P), *1° Adjointe* - Monsieur Gérard AUBERT, *2° Adjoint* - Madame Laurence MORGUE, *3° Adjointe* - Mademoiselle Cécile AUGÉ, *5° Adjointe* - Monsieur Bernard MARTINEZ (+ 1 P), *6° Adjoint* - Madame Catherine BASCHIERI, *7° Adjointe* - Monsieur Serge PORTAL (+ 1 P), *8° Adjoint* - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN -

Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - *Conseillers Municipaux Délégués* -  
Monsieur Alain CASTEL (+ 1 P) - Monsieur Bernard ROSSI (+ 1 P) - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+ 1 P), *Conseillers Municipaux*.

AUTORISE la signature des marchés tels que détaillés ci-dessus.

**OBJET : MARCHES RELATIFS A LA FOURNITURE DE CARBURANTS,  
COMBUSTIBLES ET LUBRIFIANTS - AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES**

**MONSIEUR GERARD AUBERT, 2° Adjoint, expose le rapport suivant :**

Réunie le 24 novembre dernier pour analyser les offres relatives à la fourniture de carburants, combustibles et lubrifiants pour les services municipaux et la régie du port, la Commission d'Appel d'Offres a retenu les candidats suivants :

**Lot N° 01 : carburants et combustibles livrés à la station service du Port et au Centre Technique Municipal**

Attributaire : Bergon SA

Adresse : ZA du grand pont – 83310 Grimaud

Avec les rabais suivants : GO : 2,5% - super 98 : 3% - FOD : 6%

Minimum carburants (super 98 – GO - FOD) : 500 000 litres (pour quatre ans) – Montant estimé sur la base des derniers tarifs DIREM après rabais : 477 800 € TTC

Maximum carburants (super 98 – GO - FOD) : 2 200 000 litres (pour quatre ans) Montant estimé sur la base des derniers tarifs DIREM après rabais : 2 102 320 € TTC

**Lot N° 02 : carburants pour les véhicules municipaux pris en station-service :**

Attributaire : BP France

Adresse : immeuble Le Cervier – 12 avenue des Béguines – Cergy Saint Christophe - 95866 Cergy Pontoise cedex

Minimum (tous types confondus) : 90 000 litres (pour quatre ans)

Montant estimé sur la base des derniers tarifs du candidat après rabais (0,07 € TTC/litre) : 102 690 € TTC

Maximum (tous types confondus) : 400 000 litres (pour quatre ans)

Montant estimé sur la base des derniers tarifs du candidat après rabais (0,07 € TTC/litre) : 456 400 € TTC

**Lot N° 03 : lubrifiants**

Attributaire : Ginouvès SAS

Adresse : 1394 avenue de Draguignan – ZI Toulon Est – 83130 La Garde

Minimum : 40 000 € HT (pour quatre ans)

Maximum : 160 000 € HT (pour quatre ans)

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE-LES-MAURES**

APRES EN AVOIR DELIBERE,

**VOTE : A L'UNANIMITÉ**

**POUR : (22 + 6P)**

**Monsieur François de CANSON, MAIRE - Madame Nicole SCHATZKINE (+ 1 P), 1° Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ (+ 1 P), 6° Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL (+ 1 P), 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - *Conseillers Municipaux Délégués* -  
Monsieur Alain CASTEL (+ 1 P) - Monsieur Bernard ROSSI (+ 1 P) - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+ 1 P), *Conseillers Municipaux*.**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la conclusion des marchés de fourniture de carburants, combustibles et lubrifiants pour les services municipaux et le port de plaisance.

**OBJET : INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE  
L'ENVIRONNEMENT. ARRÊTÉ COMPLÉMENTAIRE CONCERNANT LE PARC  
ZOOLOGIQUE EXPLOITÉ PAR LA SOCIÉTÉ JARDIN D'OISEAUX TROPICAUX :  
INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL.**

**Monsieur le Maire expose** que par arrêté du 3 novembre 2009 Monsieur le Préfet du Var a renouvelé l'autorisation d'exploitation du Parc Zoologique dénommé « Jardin d'Oiseaux Tropicaux » à la Londe, sous réserve de prescription complémentaire, compte tenu de l'accueil de nouveaux spécimens vivants de la faune locale ou étrangère.

L'arrêté préfectoral du 3 novembre 2009 est en consultation au bureau n°107 du premier étage de l'Hôtel de Ville.

*Il s'agit d'une simple information donnée au Conseil, qui ne donnera pas lieu à vote.*

**OBJET : INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE  
DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS RECUES AU TITRE DE L'ARTICLE  
L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.**

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte des décisions par délégation prises entre le 14 septembre 2009 et le 04 décembre 2009 par Monsieur le Maire.

*Il s'agit d'une simple information donnée au Conseil, qui ne donnera pas lieu à vote.*

**OBJET : BUDGET COMMUNAL 2009 – DECISION MODIFICATIVE N°2**

**VU** les crédits ouverts dans le budget de la commune, au titre de l'exercice 2009,

**VU** la décision budgétaire modificative n°1 adoptée par l'assemblée communale lors de sa séance en date du 25 septembre 2009,

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'inscrire des crédits complémentaires au niveau de certains articles des sections de fonctionnement et d'investissement du budget 2009,

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE-LES-MAURES  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**VOTE : A l'unanimité**

**POUR : (19 + 3P)**

**Monsieur François de CANSON, MAIRE - Madame Nicole SCHATZKINE (+ 1 P), 1° Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ (+ 1 P), 6° Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL (+ 1 P), 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués -**

**ABSTENTION : (3 + 3P)**

**Monsieur Alain CASTEL (+ 1 P) - Monsieur Bernard ROSSI (+ 1 P) - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+ 1 P), Conseillers Municipaux.**

**ADOPTE** la décision budgétaire modificative n°2 du budget 2009 de la commune, conformément au détail figurant dans l'annexe ci-jointe, et qui s'équilibre en dépenses et en recettes selon le détail ci-dessous :

- section de fonctionnement :	500 296,00 euros
- section d'investissement :	- 90 035,00 euros

**410 261,00 euros**

En marge de l'adoption de cette décision modificative n°2, **Monsieur Bernard MARTINEZ** souligne que des recettes nouvelles et des économies au niveau du fonctionnement ont permis de dégager 700 000 euros pour financer l'investissement. Dans cette somme est incluse un surplus provenant des frais de mutation. En effet début 2009, nous avons tablé sur une baisse de 20% de ce poste du fait de la crise. Il n'en a finalement rien été. C'est une bonne surprise, je tiens ainsi à dire à l'opposition que nous n'emprunterons pas cinq millions d'euros comme cela a été colporté, mais environ 1,6 million d'euros. En effet, nous sommes parvenus à autofinancer ainsi les deux tiers de nos investissements.

**OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2010 DE L'OFFICE DE TOURISME DE LA LONDE LES MAURES :**

**Madame Laurence MORGUE** propose aux membres de l'assemblée délibérante d'approuver le Budget primitif 2010 de l'Office de Tourisme de La Londe les Maures.

Ce document, adopté par l'organe délibérant de l'Office le 10 novembre dernier, s'équilibre en dépenses et en recettes, selon le détail ci-dessous :

- section d'exploitation :	289 000,00 €
- section d'investissement :	11 806,32 €
	<u>300 806,32 €</u>

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**VOTE : A L'UNANIMITÉ**

**POUR : (19 + 3P)**

**Monsieur François de CANSON, MAIRE - Madame Nicole SCHATZKINE (+ 1 P), 1° Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ (+ 1 P), 6° Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL (+ 1 P), 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués -**

**ABSTENTION : (3 + 3P)**

**Monsieur Alain CASTEL (+ 1 P) - Monsieur Bernard ROSSI (+ 1 P) - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+ 1 P), Conseillers Municipaux.**

**APPROUVE** le Budget Primitif 2010 de l'Office de Tourisme de La Londe les Maures.

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A  
UNE ASSOCIATION.**

**Madame Nicole SCHATZKINE, 1<sup>ère</sup> Adjointe,** propose aux membres de l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'affectation d'une aide exceptionnelle, qui serait versée sous la forme d'une subvention au profit de l'association suivante :

- Les Pitchouns :	10 000.00 euros
<b>TOTAL :</b>	<u>10 000,00 euros</u>

Cette somme sera imputée à l'article D.6748 « autres subventions exceptionnelles » du budget communal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**VOTE : A L'UNANIMITÉ**

**POUR : (22 + 6P)**

**Monsieur François de CANSON, MAIRE - Madame Nicole SCHATZKINE (+ 1 P), 1° Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ (+ 1 P), 6° Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL (+ 1 P), 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués - Monsieur Alain CASTEL (+ 1 P) - Monsieur Bernard ROSSI (+ 1 P) - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+ 1 P), Conseillers Municipaux.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un avenant n°1 à la convention 2009 conclue avec l'association « Les Pitchouns », destiné à prendre acte du niveau de subvention nouvellement fixé.

**OBJET : ORGANISATION D'UNE ETAPE DU TOUR MEDITERRANEEN 2010 –  
CONVENTION AVEC L'ORGANISATEUR.**

**Monsieur Prix PIERRAT**, Conseiller Municipal Délégué, expose :

La Ville de La Londe les Maures souhaite organiser, en février 2010, une étape « Départ » du prochain Tour Méditerranéen Cycliste.

Un projet de convention de partenariat a ainsi été établi entre l'association « Olympique Club de Costebelle », chargée de l'organisation de cette épreuve et la Commune de La Londe les Maures.

Outre la mise à disposition de salles, de différents espaces publics et de matériels (barrières, podium, sono, etc...), la ville s'engage à verser à l'association une participation financière de **10 000,00 euros**.

Il convient, par conséquent, d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce document.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**VOTE : A L'UNANIMITÉ**

**POUR : (22 + 6P)**

**Monsieur François de CANSON, MAIRE - Madame Nicole SCHATZKINE (+ 1 P), 1° Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ (+ 1 P), 6° Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL (+ 1 P), 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués - Monsieur Alain CASTEL (+ 1 P) - Monsieur Bernard ROSSI (+ 1 P) - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+ 1 P), Conseillers Municipaux.**

**DECIDE** d'accepter la proposition ci-dessus se rapportant à l'organisation, sur le territoire de la Commune, d'une étape « départ » du prochain Tour Méditerranéen Cycliste organisé par l'association « Olympique Club de Costebelle ».

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le projet de convention figurant en annexe, qui prévoit le versement par la Ville d'une aide financière sous la forme d'une subvention de **10 000,00 €**.

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL.**

*Madame Marie-Pierre SPARACCA*, Conseillère Municipale Déléguée, propose au Conseil Municipal de solliciter la subvention suivante auprès du Conseil Général, pour 2010 :  
pour le premier « Salon de l'Installation » qui se déroulera du 23 octobre au 07 novembre 2010 sur la commune en extérieur et à la salle Yann PIAT.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

*Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,*

**VOTE : A L'UNANIMITÉ**

**POUR : (22 + 6P)**

Monsieur François de CANSON, MAIRE - Madame Nicole SCHATZKINE (+ 1 P), 1° Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ (+ 1 P), 6° Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL (+ 1 P), 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - *Conseillers Municipaux Délégués* -  
Monsieur Alain CASTEL (+ 1 P) - Monsieur Bernard ROSSI (+ 1 P) - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+ 1 P), *Conseillers Municipaux*.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Général, la subvention la plus élevée possible.

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL.**

*Mademoiselle Cécile AUGE*, 5<sup>ème</sup> Adjointe, propose au Conseil Municipal de solliciter la subvention suivante auprès du Conseil Régional, pour 2010 :  
pour le changement des tapis de plage existant et déjà positionnés sur les plage de Miramar, Argentière et Tamaris pour l'accès des personnes à mobilité réduite.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

*Entendu l'exposé de Mademoiselle Cécile AUGE, et après en avoir délibéré,*

**VOTE : A L'UNANIMITÉ**

**POUR : (22 + 6P)**

Monsieur François de CANSON, MAIRE - Madame Nicole SCHATZKINE (+ 1 P), 1° Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ (+ 1 P), 6° Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL (+ 1 P), 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - *Conseillers Municipaux Délégués* -  
Monsieur Alain CASTEL (+ 1 P) - Monsieur Bernard ROSSI (+ 1 P) - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+ 1 P), *Conseillers Municipaux*.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Régional, la subvention la plus élevée possible.

## QUESTIONS STATUTAIRES DIVERSES

**Sur proposition de Madame de Nicole SCHATZKINE le Conseil Municipal décide les créations de postes suivantes :**

### **AFFAIRES SCOLAIRES :**

1 emploi saisonnier d'Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, non-titulaire, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour 6 mois, (Indice BRUT 297 - Indice MAJORE 292).

### **SERVICE ANIMATION :**

- 1 emploi occasionnel d'Adjoint Animation de 2<sup>ème</sup> classe, non titulaire, à temps non complet, 30 H/Hebdo., à l'espace jeunes, du 1<sup>er</sup> décembre 2009 au 31 mars 2010 (Indice BRUT 297 - Indice MAJORE 292).

- 1 emploi saisonnier d'Adjoint d'Animation de 2<sup>ème</sup> classe, non titulaire, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour 6 mois, (Indice BRUT 297 - Indice MAJORE 292).

- 1 emploi saisonnier d'Adjoint d'Animation de 2<sup>ème</sup> classe, non titulaire, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour 6 mois, (Indice BRUT 297 - Indice MAJORE 292).

### **SERVICE COMMUNICATION :**

- 1 emploi saisonnier d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe, service Communication, non titulaire, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour 6 mois, (Indice BRUT 297 - Indice MAJORE 292).

### **CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL :**

- 1 emploi saisonnier d'Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, non-titulaire, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour 6 mois, (Indice BRUT 297 - Indice MAJORE 292).

- 1 emploi saisonnier d'Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, non-titulaire, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour 6 mois, (Indice BRUT 297 - Indice MAJORE 292).

- 1 emploi saisonnier d'Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, non-titulaire, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour 6 mois, (Indice BRUT 297 - Indice MAJORE 292).

### **POLICE MUNICIPALE :**

- 1 emploi saisonnier d'Agent de Surveillance de la Voie Publique, non-titulaire, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour 6 mois, (Indice BRUT 297 - Indice MAJORE 292).

### **SERVICE DU PORT :**

- 1 emploi saisonnier d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe, service du Port, non titulaire, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour 6 mois, (Indice BRUT 297 - Indice MAJORE 292).

- 1 emploi occasionnel d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe, non titulaire, à temps complet, au Port, du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 mars 2010 (Indice BRUT 297 - Indice MAJORE 292).

### **CREATION D'UN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI - PASSERELLE :**

**CREATION** d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi Passerelle « Agent de Surveillance de la Voie Publique » d'une durée hebdomadaire de 20 heures, rémunéré au SMIC horaire pour une durée d'un an, à compter du 28 décembre 2009.

### **SIGNATURE CONVENTION A.I.S.T. :**

**SIGNATURE** de la convention entre la Commune et l'A.I.S.T. (Association Interprofessionnelle de Santé au Travail) pour l'année 2010.

Fixation de la cotisation annuelle forfaitaire par agent (80,43 € TTC).

### **SIGNATURE CONVENTION CENTRE DE GESTION DU VAR :**

**SIGNATURE** de la convention relative à la participation des Collectivités aux séances d'examens psychotechniques groupées proposées par le Centre de Gestion du Var : renouvellement.

pour information : ces séances sont prises en charge par le centre de gestion au titre des missions facultatives.

**VOTE : A L'UNANIMITÉ**

**POUR : (22 + 6P)**

Monsieur François de CANSON, MAIRE - Madame Nicole SCHATZKINE (+ 1 P), 1° Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ (+ 1 P), 6° Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL (+ 1 P), 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - *Conseillers Municipaux Délégués* - Monsieur Alain CASTEL (+ 1 P) - Monsieur Bernard ROSSI (+ 1 P) - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+ 1 P), *Conseillers Municipaux*.

## QUESTIONS DIVERSES

**OBJET : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'ENQUETE PUBLIQUE PORTANT DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITATION D'UNE PLATE FORME DE PRÉ-TRI ET DE TRANSIT DE DECHETS - DEMANDE PRESENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ GABRIEL RECYCLAGE.**

**Madame Suzanne BONNET quitte la salle avant l'étude de cette question.**

Sur proposition de *Monsieur Gérard Aubert*, 2<sup>ème</sup> adjoint :

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU**, la demande du 18 octobre 2007 complétée le 17 juin 2008, par laquelle Monsieur Jean-Pierre HENNER agissant en qualité de gérant de la Société Gabriel Recyclage, dont le siège social est situé - ZA la Pabourette – 83250 La Londe les Maures, a sollicité l'autorisation d'exploiter une plate-forme de pré-tri et de transit de déchets à La Londe Les Maures.

**VU** le Code de l'Environnement et notamment les articles R 512-14 à R 512-17.

**VU** l'arrêté préfectoral du 29 octobre 2009 autorisant l'ouverture d'une enquête publique.

**VU** l'avis de l'inspecteur des installations classées du 14 septembre 2009 considérant que la demande est recevable.

**VU** la décision du Président du Tribunal Administratif de Toulon du 08 octobre 2009 désignant Monsieur Émilien SAUVAT pour assurer les fonctions de Commissaire Enquêteur.

**CONSIDERANT** que l'étude d'impact qui semble t-il, a été réalisée par la Société Gabriel Recyclage elle-même, n'évalue pas suffisamment les incidences de cette exploitation en matière de qualité de l'air, et de qualité de l'eau et n'apporte aucune précision sur le caractère polluant, voir toxique des déchets recyclés.

**CONSIDERANT** que l'exploitation est située à immédiate proximité d'un environnement forestier et qu'elle est très proche d'un jardin d'oiseaux Tropicaux, d'un domaine viticole, d'un camping et d'habitations.

**CONSIDERANT** que les riverains (y compris le Centre Technique Municipal) se plaignent déjà de rejets importants de poussières et d'odeurs notamment par vent dominant (Mistral).

**CONSIDERANT** qu'aucune précision n'est apportée quant à l'augmentation du transit routier qui sera généré par cette activité.

**CONSIDERANT** que le dossier présenté ne contient pas suffisamment de réponses techniques aux questions posées ci-dessus et n'apporte aucune garantie environnementale, ni d'échéancier de mise en place des mesures de protection prévues.

**DONNE** un avis défavorable au dossier d'autorisation concernant la rubrique 322-A de la nomenclature des installations classées prévue par le décret du 20 mai 1953 (stockage et traitement des ordures ménagères et autres résidus urbains).

**DIT** qu'en raison de l'insuffisance des explications et garanties données dans le dossier présenté et en particulier dans l'étude d'impact il n'est pas possible de se prononcer sur le dossier d'autorisation

concernant les rubriques 167 A et 286 de la nomenclature des installations précitées (installation d'élimination des déchets industriels provenant d'installations classées – station de transit – stockage et activité de récupération de métaux).

**DEMANDE** un complément d'informations et des précisions sur tous les travaux nécessaires à l'exploitation du site.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Var et à Monsieur le Commissaire Enquêteur.

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE, ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VOTE : A L'UNANIMITÉ**

**POUR : (21 + 6P)**

**Monsieur François de CANSON, MAIRE - Madame Nicole SCHATZKINE (+ 1 P), 1° Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ (+ 1 P), 6° Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL (+ 1 P), 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués -**

**Monsieur Alain CASTEL (+ 1 P) - Monsieur Bernard ROSSI (+ 1 P) - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+ 1 P), Conseillers Municipaux.**

**OBJET : CESSION DES LOGEMENTS SOCIAUX DES BORMETTES – MODIFICATION.**

**Monsieur le Maire expose le rapport suivant :**

Par délibération en date du 23 octobre 2009, l'assemblée communale a défini les modalités de cession à leurs occupants des logements sociaux des Bormettes et a fixé les conditions tarifaires de quatre maisons pour lesquelles les locataires actuels ont souhaité acquérir.

Or, il s'avère que pour le bien cadastré section BA 191, situé 6 rue des platanes, constitué d'une parcelle de terrain de 599 m<sup>2</sup> sur laquelle est édifié un logement de 107,50 m<sup>2</sup>, une erreur matérielle a été commise, qui figure dans le tableau des prix annexé à la délibération ci-dessus rappelée. Ainsi, l'estimation de la valeur vénale telle que fournie par France Domaine, d'un montant de **346 750,00 €** est exacte. Par contre, la détermination exacte du prix de vente (correspondant à cette base, déduction faite du pourcentage d'abattement de 35%, conformément aux dispositions du Code de la Construction et de l'Habitat) aurait du permettre d'établir ce montant à **225 388,00 €**, alors même que le prix s'établissait à tort à somme de **255 388,00 €**.

Dans ces conditions, il convient de rectifier le document correspondant sur la base du prix de vente correctement calculé.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VOTE : A L'UNANIMITÉ**

**POUR : (22 + 6P)**

**Monsieur François de CANSON, MAIRE - Madame Nicole SCHATZKINE (+ 1 P), 1° Adjointe - Monsieur Gérard AUBERT, 2° Adjoint - Madame Laurence MORGUE, 3° Adjointe - Mademoiselle Cécile AUGÉ, 5° Adjointe - Monsieur Bernard MARTINEZ (+ 1 P), 6° Adjoint - Madame Catherine BASCHIERI, 7° Adjointe - Monsieur Serge PORTAL (+ 1 P), 8° Adjoint - Madame Marie-Pierre SPARACCA - Monsieur Prix PIERRAT - Madame Sylvie BRUNO - Monsieur Cataldo LASORSA - Madame Josette PERELLI - Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB - Madame Joan BOUWYN - Monsieur Claude DURAND - Madame Suzanne BONNET - Monsieur Noël BOURNIER - Madame Eliane QUERO - Conseillers Municipaux Délégués -**

**Monsieur Alain CASTEL (+ 1 P) - Monsieur Bernard ROSSI (+ 1 P) - Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO (+ 1 P), Conseillers Municipaux.**

**ACCEPTTE** la proposition ci-dessus indiquée et en conséquence,  
**FIXE** à la somme de **225 388,00 €** (au lieu de **255 388,00 €**) le prix de vente du logement édifié 6, rue des platanes, aux Bormettes, dont Monsieur et Madame PEURON se sont portés acquéreurs.  
**AUTORISE** Madame Nicole SCHATZKINE, Première Adjointe, à signer la modification du bail à réhabilitation conclu avec la SEM afin de soustraire de ce document les logements concernés, ainsi que les actes notariés ou administratifs à intervenir avec les cessionnaires, sur la base des prix figurant dans la nouvelle annexe ci-jointe, qui annule et remplace celle établie précédemment.

Déclaration de Monsieur Pierre-Laurent GIORDANO :

*L'association au « Fil de Londe » vous a écrit ainsi qu'aux adjoints, aux conseillers municipaux en vous demandant une salle pour leur AG.*

*Vous avez rejeté leur demande considérant que cette association était à caractère politique.*

*En ce qui concerne « Ensemble pour la Londe », il en est de même.*

*Or, vous accordez des salles communales à l'association « les Amis du maires » qui elle aussi est à caractère politique.*

*En tant que premier magistrat de la ville, vous vous devez de respecter et d'accepter toutes les divergences politiques de tous les concitoyens londaïs et londaïses et surtout de leur accorder une écoute attentive et constructive.*

*De plus en tant qu'élus représentant près de 49% de la population, d'une ville de plus de 10 000 habitants, vous avez l'obligation de nous accorder un local équipé permanent.*

*A ce jour aucune suite n'a été donné à nos requêtes, plaçant votre municipalité dans l'illégalité envers la loi.*

*Cela est ni démocratique et ni citoyen, c'est intolérable.*

*Que comptez vous faire pour remédier à cela?*

Monsieur le MAIRE : *Je vous ai écrit plusieurs fois à ce sujet. De toutes les façons la construction de nouvelles salles est en cours : nous étudierons une attribution à ce moment là.*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h00 heures,

Fait à La Londe les Maures, le 22 décembre 2009.

Le Maire,

**François de CANSON**

